

je veux quitter le domicile conjugal

Par AnneJ30, le 20/01/2011 à 17:28

J'envisage de divorcer et ne souhaite plus dormir au domicile conjugal. Quelle procédure doisje mettre en place pour éviter d'être accusée d'abandon de domicile si le divorce plus tard ne se fait pas 'à l'amiable' sachant que nous avons 3 enfants?

Par **Domil**, le **20/01/2011** à **17:53**

Ne pas partir, simplement.

Faites-vous violence, vous êtes une adulte, attendez que le juge vous autorise à avoir des domiciles séparés.

Par Layna, le 20/01/2011 à 18:51

Exactement sans autorisation du juge, ça peut lui servir pour le divorce et se retourner contre vous.